

Journals

No. 170A

Thursday, December 10, 1998

9:00 p.m.

Journaux

N^o 170A

Le jeudi 10 décembre 1998

21h00

PRAYERS

RECALL OF THE HOUSE OF COMMONS

The Speaker informed the House that, pursuant to Standing Order 28(4), he has recalled the House today for the sole purpose of granting the Royal Assent to certain Bills.

ROYAL ASSENT

The Speaker informed the House that the Right Honourable the Deputy Governor General will proceed to the Senate today at 9:00 p.m. for the purpose of giving the Royal Assent to certain Bills.

MESSAGES FROM THE SENATE

Messages were received from the Senate as follows:

— ORDERED: That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed Bill C-3, An Act respecting DNA identification and to make consequential amendments to the Criminal Code and other Acts, without amendment.

— ORDERED: That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed Bill C-53, An Act to increase the availability of financing for the establishment, expansion, modernization and improvement of small businesses, without amendment.

— ORDERED: That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed Bill C-60, An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the public service of Canada for the financial year ending March 31, 1999, without amendment.

— ORDERED: That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed Bill C-38, An Act to amend the National Parks Act, without amendment.

— ORDERED: That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed Bill C-42, An Act to amend the Tobacco Act, without amendment.

PRIÈRE

RAPPEL DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le Président informe la Chambre que, conformément à l'article 28(4) du Règlement, il a convoqué la Chambre à la seule fin d'accorder la sanction royale à certains projets de loi.

SANCTION ROYALE

Le Président informe la Chambre que le très honorable Gouverneur général suppléant se rendra au Sénat aujourd'hui, à 21h00, pour donner la sanction royale à certains projets de loi.

MESSAGES DU SÉNAT

Le Sénat transmet des messages à la Chambre des communes comme suit :

— ORDONNÉ : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté le projet de loi C-3, Loi concernant l'identification par les empreintes génétiques et modifiant le Code criminel et d'autres lois en conséquence, sans amendement.

— ORDONNÉ : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté le projet de loi C-53, Loi visant à accroître la disponibilité du financement de l'établissement, de l'agrandissement, de la modernisation et l'amélioration des petites entreprises, sans amendement.

— ORDONNÉ : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté le projet de loi C-60, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1999, sans amendement.

— ORDONNÉ : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté le projet de loi C-38, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux, sans amendement.

— ORDONNÉ : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté le projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur le tabac, sans amendement.

ROYAL ASSENT

A Message was received from the Honourable Charles Gonthier, Puisne Judge of the Supreme Court of Canada, in his capacity as Deputy Governor General, desiring the immediate attendance of the House in the Senate.

Accordingly, the Speaker, with the House, proceeded to the Senate.

The Commons returned to the Chamber.

Whereupon, the Speaker reported that when the Commons had been in the Senate, the Right Honourable the Deputy Governor General was pleased to give, in Her Majesty's name, the Royal Assent to the following Bills:

Bill S-21, An Act respecting the corruption of foreign public officials and the implementation of the Convention on Combating Bribery of Foreign Public Officials in International Business Transactions, and to make related amendments to other Acts — Chapter No. 34;

Bill C-25, An Act to amend the National Defence Act and to make consequential amendments to other Acts — Chapter No. 35;

Bill C-53, An Act to increase the availability of financing for the establishment, expansion, modernization and improvement of small businesses — Chapter No. 36;

Bill C-3, An Act respecting DNA identification and to make consequential amendments to the Criminal Code and other Acts — Chapter No. 37;

Bill C-42, An Act to amend the Tobacco Act — Chapter No. 38;

Bill C-38, An Act to amend the National Parks Act — Chapter No. 39.

The Speaker also reported that he had addressed the Honourable the Deputy Governor General as follows:

“May it please Your Honour:

The Commons of Canada have voted Supplies required to enable the Government to defray certain expenses of the public service.

In the name of the Commons I present to Your Honour the following Bill:

An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the public service of Canada for the financial year ending March 31, 1999

To which Bill I humbly request Your Honour's Assent.”

Whereupon, the Clerk of the Senate, by Command of the Deputy the Governor General, did say:

“In Her Majesty's name, the Honourable the Deputy to His Excellency the Governor General thanks Her Loyal Subjects, accepts their benevolence, and assents to this Bill.”

Bill C-60, An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the public service of Canada for the financial year ending March 31, 1999. (Appropriation Act No. 4, 1998-99) — Chapter No. 40.

ADJOURNMENT

At 9:20 p.m., the Speaker adjourned the House until Monday, February 1, 1999, at 11:00 a.m., pursuant to Standing Orders 28(2) and 24(1).

SANCTION ROYALE

Un message est reçu de l'honorable Charles Gonthier, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, qui exprime le désir que les Communes se rendent immédiatement au Sénat.

En conséquence, le Président, accompagné des Communes, se rend au Sénat.

Les Communes sont de retour à la Chambre.

Sur ce, le Président fait connaître que, lorsque les Communes se sont rendues au Sénat, il a plu à l'honorable Gouverneur général suppléant de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants :

Projet de loi S-21, Loi concernant la corruption d'agents publics étrangers et la mise en oeuvre de la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, et modifiant d'autres lois en conséquence — Chapitre n° 34.

Projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi sur la défense nationale et d'autres lois en conséquence — Chapitre n° 35;

Projet de loi C-53, Loi visant à accroître la disponibilité du financement de l'établissement, de l'agrandissement, de la modernisation et de l'amélioration des petites entreprises — Chapitre n° 36;

Projet de loi C-3, Loi concernant l'identification par les empreintes génétiques et modifiant le Code criminel et d'autres lois en conséquence — Chapitre n° 37;

Projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur le tabac — Chapitre n° 38;

Projet de loi C-38, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux — Chapitre n° 39.

Le Président fait aussi connaître qu'il s'est adressé à l'honorable Gouverneur général suppléant dans les termes suivants :

« Qu'il plaise à Votre Honneur :

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au Gouvernement de faire face aux dépenses publiques.

Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le projet de loi suivant :

Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1999

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner. »

Sur ce, le greffier du Sénat, par ordre du Gouverneur général suppléant, s'est exprimé ainsi :

« Au nom de Sa Majesté, l'honorable Gouverneur général suppléant remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce projet de loi. »

Projet de loi C-60, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1999. (Loi des crédits n° 4 pour 1998-1999) — Chapitre n° 40.

AJOURNEMENT

À 21h20, le Président ajourne la Chambre jusqu'au lundi 1^{er} février 1999, à 11h00, conformément aux articles 28(2) et 24(1) du Règlement.